

MAIRIE

De

LOCHE-SUR-INDROIS

37460



**Compte Rendu sommaire de séance
du Conseil Municipal**

Séance du 10 mai 2022

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. JENSCH Nisl, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Etat des Décisions du maire

- **a pris connaissance** des décisions prises par le maire en vertu des délégations consenties par le conseil municipal : location du logement 8 rue du Moulin accordée à M. CHAMPION-NICOLAS Grégoire et Mme GARRY Minia à compter du 1^{er} juin 2022.

Subventions

- **a voté** les subventions de fonctionnement 2022 aux associations suivantes :

Associations	Subventions accordées
SPA de Luynes	100 €
AFM Téléthon	80 €
Restos du Cœur	230 €
MFR du Val de Manse	50 €
FSE du Collège de Montrésor : Subv. Programmation culturelle	124,29 €
Entente des Clubs de football	1 471,64 €
Total	2 055,93 €

Finances

- **a validé** un devis provenant de la société Guichard Collectivités comprenant l'achat d'une table de pique-nique PMR, de 3 bornes hygiène canine et de sachets et de 2 chariots pour le rangement de tables rondes pour un coût de 2 014 € HT, soit 2 416,80 € TTC.

Site Intergénérationnel, Résidences des seniors

- **a pris connaissance** des plans du futur projet qui serviront à l'établissement du cahier des charges pour la consultation pour les travaux de géothermie qui sera lancée fin mai pour une durée d'un mois,
- **a noté** l'accord de subvention du Conseil Départemental au titre du FDSR 2022 d'un montant de 51 426€.

Urbanisme

- **a pris acte** de l'accord concernant la déclaration préalable de travaux portant sur l'extension du hangar du local technique.

Divers

- **a décidé** de reconduire le concours des maisons fleuries et **a fixé** la limite d'inscription au 30 juin 2022,

- **a discuté** de l'organisation des prochaines manifestations :
- 22 mai : randonnée pédestre
- 18 juin : Concert de trompes de chasse

- 16 juillet : Feu d'artifice
- 8 octobre : Exposition « Et si on en parlait, A table !
- **est informé** que les communes accueillant un Accueil de Loisirs Sans Hébergement se verront indemnisées des frais d'énergie au prorata du temps d'occupation des locaux par la CC Loches Sud Touraine qui a la compétence Enfance/Jeunesse,
- **a organisé** le bureau électoral pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.
- **a fixé** la prochaine réunion du Conseil Municipal au 07 juin à 19h.

Le Maire,
Nisl Jensch

Affiché le 13.05.2022